



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directions des services départementaux
de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Randonnée pédestre

Directives générales

- L'activité s'adresse essentiellement aux élèves de cycles 2 et 3, exceptionnellement aux élèves de cycle 1 sur des itinéraires très faciles.
- Pour l'obligation d'assurance pour les élèves, « [Souscription d'une assurance des élèves et des accompagnateurs](#) »

Compétence(s) attendue(s) à l'école primaire

- « Réaliser une performance » / Activités athlétiques : marcher vite, longtemps, en franchissant des obstacles
- « Adapter ses déplacements à différents types d'environnement » / Activités d'orientation : retrouver quelques balises dans un milieu connu.

Encadrement

Pour

- La qualification de l'encadrement :
« [Qualifications exigées pour encadrer des activités physiques et sportives](#) »
- Les responsabilités de l'encadrement :
« [Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires](#) »

Taux d'encadrement

Toutes les activités physiques et sportives, excepté celles qui nécessitent un encadrement renforcé, peuvent être enseignées par le maître de la classe ou un autre enseignant seul lorsqu'il s'agit d'une sortie régulière. Dans le cas d'une sortie occasionnelle, un taux d'encadrement spécifique s'impose selon le tableau suivant :

Taux **minimum** d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée.

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine

- Jusqu'à 16 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
- Au-delà de 16 élèves, un intervenant qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

École Élémentaire

- Jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
- Au-delà de 30 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

NB. Bien que la randonnée ne soit pas une activité à encadrement renforcé (sauf lorsqu'elle est pratiquée en montagne), il est préférable que l'enseignant se fasse assister dans tous les cas par des adultes qui l'aideront à assurer en permanence la sécurité et la surveillance des élèves.

Sécurité

Administratif

préalablement au projet de sortie

- l'autorisation du directeur d'école
- l'avis du conseil d'école ;

- l'accord écrit des parents ;
- informer l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription du département d'accueil, en indiquant le parcours, les horaires, l'encadrement, le cadre de la sortie.

Avant l'activité

- S'informer de la météo
- Prévoir une liste des numéros de téléphone de sécurité (pompiers, gendarmerie...) et des numéros de téléphone des parents d'élèves
- Préparer pour tous les accompagnateurs une liste des élèves et un plan du parcours

Le matériel

- Prévoir un sac à dos avec boissons, vêtements de rechange et réserves énergétiques.
- L'équipement vestimentaire doit être adapté à l'activité (notamment les chaussures) et aux conditions climatiques.
- matériel de secours : trousse d'urgence
- téléphone portable obligatoire (pour appeler les secours)
- Chasubles de signalisation pour les adultes

Les pratiquants

- Se déplacer en plusieurs groupes séparés, chacun des groupes sera précédé par un adulte et un autre fermera la marche.
- **TOUS LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DANS LE CHAMP DE VISION DES ADULTES**

Le site

- Reconnaître le parcours avant en évaluant les distances, les durées probables et les difficultés potentielles.
- Les abords routiers seront limités au maximum.
- **Dans tous les cas le parcours doit être adapté aux possibilités des élèves**

M.A.J. le 06/04/2012

Dans cette rubrique

- [Savoir nager](#)
- [Savoir rouler à vélo](#)
- **[Textes officiels](#)**
- [Génération 2024](#)
- [30 minutes - Activités physiques quotidiennes](#)
- [Danses](#)
- [Outils et ressources](#)
- [Informations EPS](#)
- [Partenariats](#)

- [USEP](#)
- [Contacts](#)

En savoir plus

[Textes de références
horaires et programmes](#)

[Consignes de sécurité](#)

Activités Physiques pratiquées dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées

[Randonnée à bicyclette sur route ou sur chemin](#)

[Activités aquatiques - baignade](#)

[Promenade en bateau en milieu fermé](#)

[Promenade en mer](#)

[Vélo-rail](#)

Fiche à télécharger

[Randonnée pédestre](#)

(pdf, français, 17 ko)

[Consignes de sécurité](#)

(.pdf, français, 40 ko)